



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014  
18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

**N°39**

**Objet :**

**Fonds de Solidarité Locale  
2014**

**Extension de la  
salle polyvalente**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain.

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la salle polyvalente d'environ 150 m<sup>2</sup> située au centre du village ;

Considérant que cette salle est très utilisée par de nombreuses associations locales et pour différentes manifestations par des particuliers ;

## DÉCIDE

- de réaliser pour 2014 l'extension du bâtiment en créant un local où serait stocké le matériel qui permettrait de disposer de plus d'espaces ;

Le coût de l'opération s'élève à 10 975 € HT

- le plan de financement serait le suivant :
  - o Aide la région (FSL) 65 % 7 134 € HT
  - o Autofinancement 35 % 3 841 € HT

Le conseil municipal,

Approuve le programme des travaux présenté et adopte le plan de financement

SOLLICITE une aide de la région

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2014





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014**  
**18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

**N°38**

**Objet :**

**CNFPT Convention –  
Cadre de formation  
Année 2014**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents  
**CONSIDERANT** que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale propose des actions de formation avec possibilité de fixer une participation financière des collectivités  
**AUTORISE** le maire à signer la convention-cadre de formation pour l'année 2014 avec le CNFPT  
Les niveaux de participation financière des actions de formation payantes sont annexés à la présente

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

  
Le Maire  
Françoise PINET  


VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2014



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014**  
**18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°37

**Objet :**

**Convention relative à la  
disponibilité  
opérationnelle et de  
formation d'un sapeur-  
pompier volontaire**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents  
**CONSIDERANT** qu'un agent de la commune exerçant la fonction d'adjoint technique territorial est sapeur-pompier volontaire au centre d'Incendie et de secours d'Aspres-Sur-Buëch

**AUTORISE** le maire à signer la convention relative à la disponibilité opérationnelle et de formation d'un sapeur-pompier volontaire, employé à la commune d'Aspres-Sur-Buëch, pendant son temps de travail, avec le service départemental d'incendie et de secours de Hautes-Alpes

Cette convention vise à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2014



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014**  
**18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

**N°36**

**Objet :**

**Convention de  
partenariat pour l'aide à  
la pratique dans les  
écoles primaires**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents  
**CONSIDERANT** que le Conseil Général des Hautes-Alpes a la volonté d'encourager la pratique sportive dans les écoles primaires

**CONSIDERANT** que le Conseil Général peut apporter une aide financière aux communes pour certaines activités sportives pratiquées dans les écoles primaires

**AUTORISE** le maire à signer avec le Conseil Général des Hautes-Alpes la convention de partenariat pour l'aide à la pratique sportive dans les écoles primaires

La convention jointe en annexe précise les modalités de fonctionnement

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**



VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2014

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Commune d'Aspres sur Buëch



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014**  
**18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

**N°35**

**Objet :**

**CNAS – Délégué élu**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents  
VU l'adhésion de la commune au CNAS par délibération en date du 9 mars 2007  
CONSIDERANT la nécessité de désigner un délégué au titre du collège des élus  
DECIDE de désigner M. TOURTET Gilles comme délégué de la commune

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2014



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014**  
**18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

**N°34**

**Objet :**

**Création d'un poste  
d'agent de maîtrise  
territorial principal  
à temps complet**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 5 mars 2014,

CONSIDERANT qu'un agent remplit les conditions

DECIDE

- De créer à compter du 1er mai 2014 un poste d'agent de maîtrise territorial principal permanent à raison de 35 heures hebdomadaires
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux
- Les crédits nécessaires à cette modification et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2014



République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Commune d'Aspres sur Buëch



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014**  
**18 heures**

## Nombre de membres

En exercice	présents	Votants
15	12	12

**N°33**

**Objet :**  
**FIXATION DU REGIME  
INDEMNITAIRE  
GLOBAL DES  
REGISSEURS DE  
RECETTES ET  
D'AVANCES DE LA  
COMMUNE**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du maire et après avoir délibéré le conseil municipal,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptibles d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Les régisseurs et leurs mandataires suppléants sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité auprès de laquelle la régie est instituée, sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de régies

CONSIDERANT que le montant maximum de cette indemnité, fixé par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001, est fonction du montant de l'avance et de la recette. Elle est versée annuellement avec le salaire du mois de décembre.

DECIDE le versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et/ou de recettes de la commune, en fonction du barème de référence fixé par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001

En cas de modification de ces montants, le versement sera effectué sur la base des montants nouvellement arrêtés.

Les agents stagiaires, titulaires et non titulaires, nommés régisseurs titulaires, mandataires suppléants, de régies d'avances et/ou de recettes pourront bénéficier de ladite indemnité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2014





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014  
18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

**N°32**

### Objet :

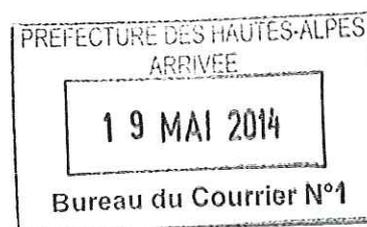
**Approbation de la  
Modification n°3 du  
PLU : Modifications  
réglementaires,  
modifications  
d'emplacements  
réservés**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine



Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'objet de la réunion qui est d'approuver le document de Modification n°3 du PLU qui porte sur des modifications réglementaires et des modifications d'emplacements réservés.

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-13 et R. 123-15 et suivants en vigueur au 24 Septembre 2012,

VU la délibération en date du 24 Septembre 2012 prescrivant le lancement de la modification n°3 du PLU,

VU l'arrêté municipal en date du 14 Novembre 2013 soumettant le projet de modification du PLU n°3 à l'enquête publique,

VU la notification du projet aux personnes publiques associées en date du 4 Novembre 2013.

ENTENDU les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable avec une réserve

CONSIDERANT que la modification n°3 du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, avec les modifications figurant dans le note jointe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la modification n°3 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente, avec les modifications précisées dans la note jointe,

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme.
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires.

La présente délibération deviendra exécutoire, après transmission à la Préfecture et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE  
ASPRES SUR BUECH  
05140

Téléphone : 04 92 58 60 34  
Télécopie : 04 92 58 68 71



## Commune d'Aspres sur Buëch

### Note annexe à la délibération d'approbation de la Modification n°3 du PLU en date du 28 Avril 2014

#### Règlement de la zone Ub

Conformément à l'observation de M. ROUX, reprise par le Commissaire enquêteur, le règlement de la zone Ub est modifié au titre de l'article Ub 6 en rajoutant la phrase suivante : "Toutefois la construction peut être réalisée en limite de propriété du côté du domaine public à condition qu'elle soit située à plus de 5,50 mètres de limites de chaussées ou de parkings publics".

#### Emplacement réservé n°20

L'emplacement réservé n°20 a fait l'objet d'une "réserve".

La Commune a tenté de clarifier le secteur considéré. En l'absence de réponse du propriétaire concerné, la "réserve" peut être considérée comme levée.

Compte tenu du fait que l'emplacement réservé n'implique pas obligatoirement la réalisation du projet, et qu'il peut, s'il y a lieu, être supprimé par une modification simplifiée du PLU, l'emplacement réservé n°20 est maintenu, avec une réduction de son emprise de 150 à 70 m<sup>2</sup>.

A Aspres sur Buëch,

Le 28 Avril 2014

Le Maire,  
Françoise PINET





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2014  
18 heures**

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°31

### Objet :

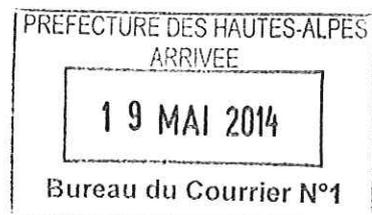
**Approbation de la Révision Simplifiée n°1 du PLU : Implantation d'une aire de stockage de déchets inertes et de la déchèterie intercommunales à proximité du Chevalet**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine



Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'objet de la réunion qui est d'approuver le document de Révision Simplifiée n°1 du PLU qui porte sur l'implantation du centre d'enfouissement technique et de la déchèterie intercommunaux à proximité du Chevalet.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-13 et R 123-21-1 en vigueur au 24 Septembre 2012,

VU la délibération en date du 24 Septembre 2012 prescrivant la révision simplifiée n°1 du PLU, fixant ses objectifs et définissant les modalités de la concertation,

VU la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées en date du 13 Mars 2013,

VU l'arrêté municipal en date du 14 Novembre 2013 soumettant le projet de révision simplifiée n°1 du PLU à l'enquête publique,

Après avoir tiré le bilan de la concertation au cours de laquelle aucune personne n'a fait usage du registre mis à disposition du public et informé le Conseil que les recommandations du Commissaire enquêteur, qui ne concernent pas directement le PLU, seront transmises à la Communauté de Communes maître d'ouvrage de l'opération.

Compte tenu des conclusions de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, il y a lieu d'approuver le dossier de révision simplifiée n°1 du PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, sans modification par rapport à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la révision simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Le PLU approuvé et révisé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires.

La présente délibération deviendra exécutoire, après transmission à la Préfecture et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Maire**  
**Françoise PINET**



VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Commune d'Aspres sur Buëch



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014  
18 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	12	12

N°30

### Objet :

**Renouvellement  
des Commissions  
Communales des  
Impôts Directs**

L'an deux mil quatorze et le 28 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents : MMES PIERROT Céline, DELORME Christine, DURAND Odile, MM BRETON Christian, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TOURTET Gilles, LOMBARD Yannick, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain,

Absents excusés : Mmes GAY-PARA Julie, HARDON Jacqueline, M. GIRARD Joris.

Secrétaire de séance : DELORME Christine

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts Directs

### DECIDE

De proposer la liste des membres à la commission communale des impôts directs de la façon suivante :

#### 12 membres commissaires titulaires

M. TOURTET Gilles – Retraité  
Mme DELORME Christine – sans profession  
M. Eric ROUX – Agriculteur  
M. SOREIL Jean – Retraité  
Mme DEGASPÉRI Carole – Adjoint Administratif  
M. SOREIL Thierry – Agriculteur  
M. ARNAUD Alain – Retraité  
M. CARLUY Rémy – Retraité  
M. OUDINET Roland – Retraité  
M. MENUT Jean-Pierre - Retraité  
Mme ACANFORA Christiane – Retraitee (domiciliée en dehors de la commune)  
M. BRETON Christian - Retraité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2014

**12 membres commissaires suppléants**

M. SIMION Sébastien – Adjoint Technique Principal  
M. DALL'AGNOLA Franck – Agent de maîtrise  
Mme HARDON Jacqueline – Retraitée  
M. FROGET Alain – Retraité  
M. GIMENEZ Sébastien – Préparateur en pharmacie  
M. VIAL Daniel – Retraité  
M. BRULAT Eric – Artisan boulanger  
M. PINET Thierry – Commerçant  
M. BLANC Maurice – Employé ONF  
M. GIMENEZ Antoine – Retraité  
M. GIRARD Alain – Retraité  
M. LOMBARD Jean-Luc – Artisan  
Mme PIRAS Béatrice – Adjoint Administratif Principal (domiciliée en dehors de la commune)

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140428-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2014